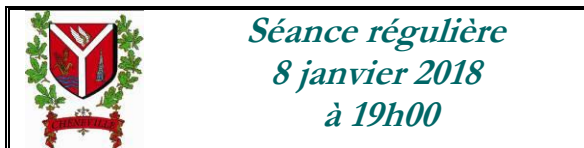


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 8 janvier 2018, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 3 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2018-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-01-002

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 4 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 14 et 20 décembre 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 4 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 14 et 20 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME

Le rapport en urbanisme et la liste des permis ont été déposés pour le mois de décembre 2017.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2018-01-003

Dépôt de la liste des salaires 2018, échelle salariale et liste de classification des emplois

ATTENDU QUE la directrice générale Mme Suzanne Prévost a déposé la liste des salaires 2018, l'échelle salariale et la liste de classification des emplois, établies selon le budget adopté le 20 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte ces listes déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2018-01-004

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des Élus

ATTENDU QUE la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des élus est déposée conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule qu'il y a lieu de la déposer, devant le conseil, chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection. Ces documents sont déposés aux archives de la Municipalité de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Lesdites déclarations soient et sont approuvées par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2018-01-005

Adoption de la liste des dons pour 2018

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière de différents organismes;

ATTENDU QU' une somme de 3 000.00\$ est prévue au budget 2018 pour des dons monétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de contribuer financièrement, aux montants mentionnés ci-après, aux activités des organismes suivants pour l'année 2018 :

-Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation (AMVN)	250\$
-Association du Club Quad de la Petite-Nation	250\$
-Comité des Sports et loisirs de Chénéville Inc. (Noël des enfants)	1000\$
-Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation	150\$
-Croix-Rouge canadienne	150\$
-Fabrique Saint-Félix-de-Valois de Chénéville	1000\$
-Fondation Santé de Papineau	100\$
-Résidence de soins palliatifs le Monarque	100\$;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission de chèques aux montants établis aux organismes auxquels ils reviennent, après réception d'une demande de leur part;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2018-01-006

Mandat de sollicitation de commandites pour activités de loisirs de la Municipalité – Madame Cathy Sophie Deschatelets

ATTENDU QU' il est nécessaire de mandater la coordonnatrice des loisirs afin de faire les démarches de sollicitation de commandites pour les activités de loisirs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des loisirs, à entreprendre les démarches de demande de sollicitation de commandites pour les activités de loisirs de la Municipalité pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2018-01-007

Adoption des listes de prix pour 2018

ATTENDU QUE les listes des prix de location de salles, des produits du bar, des produits en vente au bureau d'accueil touristique (BAT), des services offerts au département des loisirs et à la mairie doivent être mise à jour pour 2018;

ATTENDU QUE des listes des nouveaux prix pour chaque département ont été déposées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les listes des nouveaux prix soumises par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2018-01-008

Adoption du règlement 2017-084 – Traitement des élus

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de revoir la réglementation relative au traitement des élus;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Les élus votent sur ce règlement

Gaétan Labelle : Pour

Maxime Proulx Cadieux : Pour

Sylvie Potvin : Pour

Gilles Tremblay : Pour

Nicole Proulx Viens : Pour

Normand Bois : Pour

Yves Laurendeau : Pour

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2017-084 relatif au traitement des élus.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Calendrier

Avis de motion : 4 décembre 2017

par la résolution : 2017-12-339

Présentation du projet de règlement : 4 décembre 2017

Avis public avant adoption : 8 décembre 2017

Adoption du règlement 2017-084: 8 janvier 2018

par la résolution : 2018-12-008

Entrée en vigueur: 9 janvier 2018

5.7. 2018-01-009

Adoption du règlement 2017-085 – Code d'éthique et de déontologie des élus révisé

ATTENDU QUE l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale stipule que toute municipalité doit avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la même séance;

ATTENDU QUE le règlement énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, notamment l'intégrité,

l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil municipal, le respect, la loyauté, l'équité, l'honnêteté, l'objectivité, l'impartialité et la saine gestion dans une perspective d'intérêt public pour gouverner la Municipalité de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2017-085
relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus révisé.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Calendrier

Avis de motion : 4 décembre 2017 par la résolution : 2017-12-345
Présentation du projet de règlement : 4 décembre 2017
Avis public avant adoption : 8 décembre 2017
Adoption du règlement 2017-085: 8 janvier 2018 par la résolution : 2018-12-009
Entrée en vigueur: 9 janvier 2018

5.8. 2018-01-010

Mise à jour du Plan de sécurité civile – Mesures d'urgence

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises
avec des sinistres d'ordre naturel ou technologique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville
reconnaît que sa municipalité peut être victime en tout
temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter d'un
plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les
officiers de la direction générale de la sécurité civile et de
la sécurité incendie et de maintenir à jour ce plan;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Les personnes mentionnées dans le plan de sécurité civile soient nommées
et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents
services de l'organisation municipale de sécurité civile;

QUE,

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le
plan municipal de sécurité civile de notre municipalité;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte la mise à jour du plan de
sécurité civile/mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2018-01-011

Participation Tables des DG – Directrice générale et adjointe

ATTENDU QUE les directeurs généraux de la MRC de Papineau ont créé une Table des DG afin de favoriser l'échange et la collaboration entre eux;

ATTENDU QUE les rencontres ont lieu dans différentes municipalités de la MRC de Papineau, à raison de 5 rencontres par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale, ainsi que son adjointe, madame Krystelle Dagenais, à participer à ces rencontres et autorise le paiement des frais de déplacement et de repas s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2018-01-012

Participation Colloque de Zone Outaouais ADMQ – Directrice générale et adjointe

ATTENDU QUE la directrice générale et son adjointe sont membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

ATTENDU QUE la Zone Outaouais de l'ADMQ organise un Colloque à l'automne, lequel permet aux directeurs généraux des différentes municipalités de l'Outaouais d'échanger et de participer à des formations reliées à leur travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale, ainsi que son adjointe, madame Krystelle Dagenais, à participer au Colloque de la Zone Outaouais de l'ADMQ et autorise le paiement des frais s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2018-01-013

Participation Congrès ADMQ – Directrice générale

ATTENDU QUE la directrice générale est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

ATTENDU QUE l'ADMQ organise un Congrès en juin, à Québec, lequel permet aux directeurs généraux des différentes municipalités du Québec d'échanger et de participer à des formations reliées à leur travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale, à participer au Congrès annuel de l'ADMQ et autorise le paiement des frais s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2018-01-014

Participation Congrès de FQM - Maire

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QUE le Congrès de la FQM a lieu tous les automnes à Montréal ou à Québec;

ATTENDU QU' il est important pour les élus de se tenir au courant de ce qui se passe dans le monde municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire à participer au Congrès FQM et autorise le paiement des frais s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2018-01-015

Autorisation paiement facture - Asisto Inc.- Surveillance travaux d'urgence Rue Pilon

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation d'Asisto Inc. pour la surveillance des travaux d'urgence de la conduite de la rue Pilon;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 6 000.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 898.50 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61030-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2018-01-016

Facturation Servitech – Tenue à jour des rôles d'évaluation

ATTENDU QUE nous avons reçu une facturation de Servitech pour la tenue à jour des rôles d'évaluations;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 6 788.35\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 7 804.91 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2018-01-017

Autorisation paiement facture – BMR Groupe Yves Gagnon- Achat ponceaux

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de BMR Groupe Yves Gagnon pour l'achat de ponceaux;

ATTENDU QUE la facture est de 14 789.68 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 17 004.43 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61030-000 et soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2018-01-018

Facturation CIMA + – Mise à jour plan d'intervention TECQ

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de CIMA + pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures pour la Programmation TECQ ;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 4 975.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE ce montant représente 25% du mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 5 720.01\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61000-000 et soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.17. 2018-01-019

Facturation PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de PG Solutions pour le contrat d'entretien et soutien des applications d'AccèsCité, incluant le droit d'utilisation annuel et la mise à jour des différentes fonctionnalités;

ATTENDU QUE la facturation se divise en 3 factures, une de 6 385.00 \$, une de 5 320.00 \$ et une de 930.00 \$, pour un montant de 12 635.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 14 527.09\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-13000-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.18. 2018-01-020

Autorisation paiement facture – Le Groupe Lecuyer Ltée – Achat matériel

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation du Groupe Lecuyer Ltée pour l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la facturation se divise en 2 factures, une de 7 610.20 \$, et une de 9 949.39 \$, pour un montant de 17 559.59 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 20 189.14\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61030-000 et soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.19. 2018-01-021

Annulation contrat Festival Le Porc Épique

ATTENDU QUE nous avons reçu une lettre de Mario Legault, représentant de l'Association des aînés et aînées du Manoir Chéné (AAAMC), laquelle a le contrat d'organiser le Festival Le Porc Épique de 2016 à 2020 inclusivement;

ATTENDU QUE suite aux résultats des deux premières années du Festival, M. Legault demande l'annulation du contrat qui lie l'AAAMC avec la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville annule le contrat de l'AAAMC concernant l'organisation du Festival Le Porc Épique;

QUE,

La dépense prévue au budget pour le Porc Épique soit applicable à une autre activité déterminée prochainement, laquelle sera organisée par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.20. 2018-01-022

Renouvellement de contrat d'archivage – Groupe DL

ATTENDU QUE notre contrat d'archivage est arrivé à échéance le 31 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le renouvellement du contrat d'archivage pour un total annuel de 1 080.00 \$;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-13000-414;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale à signer le contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Dépôt du budget révisé 2017 de l'O.M.H

2018-01-023

Dépôt du budget révisé 2017 de l'O.M.H

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec transmet pour dépôt aux membres du conseil, le budget 2017 révisé de l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2017 révisé de l'OMH de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de passage et de gratuité de salle pour le défi Gatineau-Tremblant

2018-01-024

Demande de passage pour le défi Gatineau-Tremblant 2018

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement «Défi Gatineau-Tremblant», nous devons autoriser une demande de permis d'événements au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le responsable de l'événement «Défi Gatineau-Tremblant» à faire une demande de permis d'événements spéciaux au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2018 qui se déroulera les 2 et 3 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-01-025

Demande de gratuité de salle pour le défi Gatineau-Tremblant 2018

ATTENDU QUE l'évènement « le Défi Gatineau-Tremblant » sera de passage sur notre territoire les 2 et 3 juin 2018;

ATTENDU QUE cet évènement servira à amasser des fonds pour que l'équipe Les rouleurs des Casino participe aux 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie;

ATTENDU QUE lors du passage des cyclistes sur notre territoire, ceux-ci auront besoin d'un endroit pour diner;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle les 2 et 3 juin à l'organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Dépôt d'une lettre de remerciement – Comité des sports et loisirs de Chénéville Inc.

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt de la lettre de remerciement du Comité des sports et loisirs de Chénéville Inc. concernant le don de la municipalité pour le *Noël des enfants*.

C-004 Demande de gratuité de salle – École Adrien-Guillaume – Pratique pour spectacle de Noël

2018-01-026

Demande de gratuité de salle – École Adrien-Guillaume – Pratique pour spectacle de Noël et représentation

ATTENDU QUE les élèves de l'école Adrien-Guillaume organisent un spectacle de Noël le 21 décembre prochain et l'école a demandé le prêt de la de la salle Danny-Legault pour y tenir ce spectacle;

ATTENDU QUE l'école a également demandé le prêt pour effectuer une pratique générale le 19 décembre 2017;

ATTENDU QU' un spectacle de Noël est organisé chaque année par l'école;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement pour la pratique générale du spectacle de Noël de l'école et pour la représentation;

QUE,

Cette résolution est valide pour les prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande de commandite – Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais

2018-01-027

Déjeuner bénéfice CENTRAIDE – Commandite

ATTENDU QUE le déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais aura lieu le 16 mars 2018 dans plusieurs restaurants de Masson, Angers et de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE pour notre secteur, un déjeuner aura lieu à la Villa du Bifteck de Chénéville;

ATTENDU QUE nous pouvons les soutenir de plusieurs manières telles :

- Commanditaire «majeur» au montant de 500.00 \$
- Commanditaire «partenaire» au montant de 150.00 \$
- En participant au déjeuner dans un des restaurants participants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don d'une commandite au montant de 150.00\$;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970 et soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2018-01-028

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 10107 à # 10151 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 20/12/2017 et dont le total se chiffre à **183 425.86 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **6 122.67 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **189 548.53 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2018-01-029

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de décembre 2017 en date du 19 décembre 2017 au montant total de **13 413.24 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-01-030

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h30.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.